



Conseil d'administration

319^e session, Genève, 16-31 octobre 2013

GB.319/WP/GBC/1(Add.)

Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration
et de la Conférence internationale du Travail

WP/GBC

Date: 25 octobre 2013

Original: anglais

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Améliorer le fonctionnement de la Conférence internationale du Travail

Addendum

A. Une structure remaniée: une session de deux semaines (version révisée)

1. A la suite de la première réunion du groupe de travail et à la lumière des observations formulées par les trois groupes de mandants, une version révisée de la seconde formule proposée a été élaborée. Elle tient compte des éléments suivants:
 - La durée de la session de la Conférence, de deux semaines civiles, serait étendue au samedi de la deuxième semaine pour donner davantage de temps¹ aux commissions de la Conférence.
 - Par conséquent, les réunions préliminaires officielles² auraient lieu dans la matinée de la journée d'ouverture de la session de la Conférence.
 - Suivant cette structure de la Conférence, la première semaine serait consacrée aux questions techniques et la seconde à des questions plus politiques, étant entendu que la plénière devrait parfois se tenir en parallèle avec les travaux des commissions au cours des deux semaines.
 - Le Conseil d'administration se réunirait le lundi matin qui suit la clôture de la session de la Conférence.

¹ Comme indiqué au paragraphe 21 du document GB.319/WP/GBC/1.

² Dans le cadre du suivi des questions liées à la Commission de l'application des normes se pose la question des dispositions à prendre pour que les réunions de groupes aient lieu avant la session de la commission, afin que celle-ci puisse commencer à travailler dès le premier jour (à l'heure actuelle, les réunions de groupes ont lieu après la séance d'ouverture de la commission).

1. Réunions de groupe

- Le lundi matin, avant la séance plénière d'ouverture prévue à 14 heures.
- D'autres réunions préliminaires pourraient avoir lieu durant le week-end, si nécessaire.
- Les groupes auraient la possibilité d'effectuer une part plus importante des travaux préparatoires par courrier électronique, avant que les délégués n'arrivent à Genève (composition des commissions et des groupes de rédaction, déclarations, prises de position, etc.).
- Les plans de travail provisoires de toutes les commissions (commissions techniques et Commission de l'application des normes) seraient établis de manière à allouer suffisamment de temps aux réunions de groupe. La pratique actuelle qui consiste à organiser des réunions de groupe avant chaque séance plénière des commissions techniques serait maintenue.

2. Discussions générales/récurrentes

(voir l'annexe)

- Les travaux des commissions chargées des discussions générales et de la commission chargée de la discussion récurrente continueraient de durer neuf jours, l'ordre des séances et leur nombre demeurant inchangés.
- Dans les deux cas, il sera peut-être nécessaire d'améliorer encore les méthodes de travail pour éviter les séances du soir.
- Les commissions se réuniraient deux fois par jour et auront la possibilité de tenir des séances prolongées ou des séances du soir, si nécessaire, à la fin de chaque phase des discussions.
- Les projets de conclusions seraient adoptés comme toujours paragraphe par paragraphe durant l'examen des amendements soumis à la commission. Toutefois, le rapport (et non les conclusions) pourrait être adopté par la plénière de la Conférence, étant entendu que les délégués auraient la possibilité de soumettre des amendements concernant leurs interventions. En outre, des dispositions pourraient être prises pour permettre aux commissions d'adopter la première partie du projet de rapport (qui correspond à la discussion générale) le mardi ou le mercredi de la deuxième semaine.

3. Commissions normatives

(voir l'annexe)

- Les discussions normatives continueraient de durer neuf jour au total, y compris les travaux du comité de rédaction de la commission, qu'il s'agisse d'une première ou d'une deuxième discussion. Dans le cas d'une deuxième discussion, le rapport de la commission doit être présenté à la plénière de la Conférence la veille du vote. Si le vote est programmé le vendredi matin de la deuxième semaine, l'adoption du rapport en plénière devrait alors avoir lieu le jeudi après-midi au plus tard, afin que le comité de rédaction de la Conférence puisse revoir les textes avant le vote. Le mercredi de la deuxième semaine serait alors utilisé pour les travaux du comité de rédaction de la commission et pour l'établissement par le secrétariat de la version finale du rapport dans les trois langues:

- deux séances quotidiennes, prolongées si nécessaire;
- le comité de rédaction de la commission pourrait se réunir le mercredi de la deuxième semaine. Selon l'avancée des travaux, cette réunion du comité de rédaction pourrait également être prévue le samedi après-midi de la première semaine. Si la commission devait décider de mettre en place un comité de rédaction permanent (voir ci-après), elle pourrait si nécessaire tenir deux séances plénières supplémentaires le mercredi de la deuxième semaine, uniquement dans le cas d'une première discussion;
- le comité de rédaction de la commission aurait aussi la possibilité de se réunir de 19 heures à 21 heures dès la deuxième journée consacrée à l'examen des amendements (comme cela a été le cas en 2005 pour la Commission du secteur de la pêche)³;
- le projet de conclusions ou d'instrument serait adopté comme toujours paragraphe par paragraphe ou article par article durant l'examen des amendements soumis à la commission. Toutefois, le rapport (et non les conclusions ni le projet d'instrument) pourrait être adopté par la plénière de la Conférence, étant entendu que les délégués auraient la possibilité de soumettre des amendements concernant leurs interventions;
- les gains d'efficacité associés aux nouvelles méthodes de travail et aux travaux préparatoires pourraient se traduire par une diminution du nombre de séances du soir.

4. Commission de l'application des normes

- Le nombre de jours⁴ et le temps imparti pour la discussion resteraient inchangés.
- Le plan de travail⁵ serait différent de celui des autres commissions.

5. Périodes I à IV de la plénière

- La période I de la plénière (ouverture) serait comprise entre 14 heures et 15 heures 30 le premier jour.
- La période II (discussion du rapport du Directeur général) serait fonction de l'option retenue parmi celles proposées sous B.13.2:
 - discussion le jeudi et le vendredi de la première semaine et autres séances le lundi, le mardi et le mercredi de la semaine suivante pour les interventions des délégués.
- La période III (Sommet sur le monde du travail) aurait lieu le jeudi de la deuxième semaine.

³ On pourra aussi s'inspirer de la 94^e session (maritime) de la Conférence.

⁴ Cette durée plus courte dépendra surtout de la conclusion d'un accord sur les modalités de l'adoption de la liste des cas au début des travaux de la commission.

⁵ Les conséquences sur le plan de travail seront déterminées et examinées en détail par le groupe de travail tripartite de la Commission de l'application des normes.

- La période IV (plénière formelle) aurait lieu le vendredi et le samedi de la deuxième semaine.

Plan de travail provisoire

	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
Séance d'ouverture	■												
Commission chargée de la discussion récurrente	■	■	■	■	■	■		■	■	■			
Commission(s) chargée(s) d'une discussion générale	■	■	■	■	■	■		■	■	■			
Commission de l'application des normes	■	■	■	■	■	■		■	■		■	■	
Commissions normatives	■	■	■	■	■	■		■	■	■			
Sommet sur le monde du travail											■		
Plénière: discours individuels				■	■			■	■	■			
Plénière: vote (le cas échéant)											■	■	
Adoption des rapports en plénière											■	■	■
Plénière: séance de clôture													■
Comité de rédaction de la Conférence (le cas échéant)											■		

B. Modalités qu'il est proposé d'expérimenter en 2014

2. A la lumière des débats tenus à la première réunion du Groupe de travail sur la partie A (Enseignements tirés) et compte tenu des nouvelles améliorations demandées en ce qui concerne les réformes mises à l'essai en 2013, les modalités qu'il est proposé d'expérimenter en juin 2014 pourraient notamment être les suivantes:

- **Activités organisées en marge de la Conférence:** Le nombre de ces activités, formelles ou informelles, devrait être réduit au minimum. L'expérience acquise au cours de cette session a montré qu'il fallait définir plus précisément les différents types d'activités formelles (tripartites) par rapport à d'autres types d'activités telles que des séances d'information informelles. Il faudrait établir les critères à appliquer pour déterminer les différentes catégories d'activités qui ont lieu en marge des réunions des commissions (habituellement à l'heure du déjeuner) et qui peuvent être ou non compatibles avec les travaux de la Conférence.
- **Structure de la plénière:** La division de la plénière en quatre grandes périodes (séance d'ouverture, discussion des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration en plénière, Sommet sur le monde du travail, séance plénière consacrée aux votes et à l'adoption des rapports) a été largement appuyée, sous réserve des observations suivantes.
- **Séance d'ouverture de la plénière:** La séance d'ouverture devrait être écourtée et des amendements au Règlement de la Conférence seraient proposés afin d'éviter une séance supplémentaire consacrée à la suspension des dispositions du Règlement.

- **Examen des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration:** Le rapport du Directeur général a reçu un accueil élogieux de la part des participants, qui l'ont trouvé précis et bien structuré. Les remarques liminaires du Directeur général au cours de la cérémonie d'ouverture, la réponse qu'il a faite à la discussion de son rapport dans son allocution de clôture et sa proposition visant à inscrire le suivi de cette discussion à l'ordre du jour de la session d'automne du Conseil d'administration ont également été bien accueillies, et il conviendrait de procéder de même dorénavant.
- **Sommet sur le monde du travail:** Considéré comme une initiative importante, ce sommet a reçu un large soutien. Malgré le bilan mitigé du sommet cette année, il serait judicieux de renouveler l'expérience l'année prochaine (avec davantage de temps de préparation). Il faudrait envoyer les invitations plus tôt (février-mars) et uniquement pour un jour précis pendant la Conférence. Il a été estimé qu'un thème plus porteur susciterait un débat plus dynamique et participatif.
- **Période IV de la plénière:** Il a été estimé que l'adoption solennelle en plénière des rapports des commissions devrait être plus rapide afin de ne pas faire double emploi avec la procédure d'adoption en commission. A cet égard, il serait peut-être utile d'étudier plus en détail la proposition qui consiste à prévoir, uniquement pour les commissions techniques, une seule procédure d'adoption, en plénière, des rapports des commissions.
- **Transparence, prévisibilité et objectivité:** Il a été reconnu que les rapports présentés aux commissions de la Conférence étaient de grande qualité, et leur distribution en temps voulu a été saluée. Il a été toutefois estimé que la communication pourrait être améliorée, en particulier en ce qui concerne les plans de travail provisoires, les points proposés pour la discussion, les changements de programme et les procédures de vote.
- **Sélection des présidents des commissions:** A l'avenir, le groupe gouvernemental devrait faire tout son possible (avec le soutien du Bureau si nécessaire) pour désigner les présidents des commissions. Un calendrier/des délais clairs devraient être établis de manière à ce que la sélection soit terminée en février/mars au plus tard et que le Bureau puisse ainsi tenir des séances d'information avant la Conférence.
- **Gestion du temps:** La gestion du temps pourrait être encore améliorée grâce à une planification minutieuse. Il faudrait appeler l'attention de la Conférence ou des bureaux des commissions sur l'importance d'une utilisation optimale du temps disponible. En outre, compte tenu du nombre croissant d'intervenants en plénière, la règle limitant la durée des interventions en plénière devrait être rigoureusement appliquée.
- **Compte rendu provisoire:** La traduction et la production du *Compte rendu provisoire* (déclarations prononcées en plénière concernant les rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration seulement) ont été reportées après la session de la Conférence, et tous les discours prononcés en plénière sur ces rapports ont été publiés sur le site Web. Le *Compte rendu provisoire* reprenant ces déclarations a été publié sur le site Web en juillet, avec un délai de deux semaines pour le dépôt des amendements. Toutefois, il a été estimé que les secrétariats respectifs du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs ainsi que les coordonnateurs régionaux pourraient être mieux informés des dates de publication sur le Web et des délais dans lesquels les orateurs peuvent soumettre des corrections à leurs déclarations.

- **Comité de rédaction de la commission:** Compte tenu des deux questions normatives inscrites, en juin 2013, à l'ordre du jour de la 103^e session de la Conférence et sous réserve de la décision que la commission pourrait prendre à cet égard, il serait peut-être utile de revenir à la pratique de 2005 suivant laquelle la commission se dotait d'un comité de rédaction permanent.

Projet de décision

3. Le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de demander au Bureau de préparer en vue de sa 320^e session (mars 2014):

- a) une proposition détaillée relative à une session de la Conférence de deux semaines, qui tiendrait compte des préoccupations et des demandes formulées durant la présente discussion et qui apporterait des précisions sur les questions faisant consensus;**
- b) un plan de travail détaillé pour la 103^e session, qui tiendrait compte des réformes susmentionnées et qui pourrait être encore amélioré, ou mis à l'essai, à la 103^e session de la Conférence;**
- c) des informations complémentaires sur les questions en suspens pour lesquelles les consultations et les discussions doivent se poursuivre.**

Annexe

Aperçu des plans de travail des commissions techniques envisageables dans le cas d'une session de Conférence de deux semaines de la Conférence (version révisée)

Commissions normatives

Première discussion

- Séance d'ouverture: le lundi après-midi de la première semaine.
- Réception des amendements de 14 h 30 à 15 h 30 pendant quatre ou cinq jours, à partir du mardi de la première semaine.
- 14 ou 15 séances plénières (dont une ou deux séances du soir la première semaine).
- Clôture de la discussion en commission le mardi après-midi de la deuxième semaine.
- Le comité de rédaction de la commission se réunirait le mercredi de la deuxième semaine. Selon l'avancée des travaux, une première réunion du comité pourrait également être prévue le samedi après-midi de la première semaine. Si la commission devait décider de mettre en place un comité de rédaction permanent (comme cela a été le cas en 2005), elle pourrait tenir deux séances plénières supplémentaires le mercredi de la deuxième semaine.
- Le projet de rapport de la commission serait publié sur le Web le jeudi ou le vendredi de la deuxième semaine.
- L'adoption du projet de rapport et des conclusions par la plénière de la Conférence aurait lieu soit le vendredi, soit le samedi de la deuxième semaine.

Il convient de noter qu'il serait toujours possible d'apporter des modifications au rapport et que le président ferait référence aux éventuelles corrections en précisant les paragraphes correspondants, au moment de la soumission du rapport à la plénière en vue de son adoption définitive (comme c'était déjà le cas au sein du Conseil d'administration avant la réforme).

Deuxième discussion

- Séance d'ouverture: le lundi après-midi de la première semaine.
- Réception des amendements de 14 h 30 à 15 h 30 pendant quatre ou cinq jours, à partir du mardi de la première semaine.
- Quatorze ou 15 séances plénières (dont une ou deux séances du soir la première semaine).
- Clôture de la discussion en commission le mardi après-midi de la deuxième semaine.
- Le comité de rédaction de la commission se réunirait le mercredi de la deuxième semaine. Selon l'avancée des travaux, une première réunion du comité pourrait également être prévue le samedi après-midi de la première semaine. Si la commission devait décider que son comité de rédaction siègerait de manière permanente (comme cela a été le cas en 2005), la charge de travail du comité s'en trouverait nettement allégée le dernier mercredi.
- Le projet de rapport de la commission serait publié sur le Web le mercredi soir de la deuxième semaine.

- L'adoption du projet de rapport et du projet d'instrument par la plénière de la Conférence aurait lieu le jeudi après-midi de la deuxième semaine.
- Le comité de rédaction de la Conférence se réunirait en fin d'après-midi le jeudi de la deuxième semaine immédiatement après la séance d'adoption en plénière.
- Le vote sur l'instrument aurait lieu le vendredi matin de la deuxième semaine.

Il convient de noter qu'il serait toujours possible d'apporter des modifications au rapport et que le président ferait référence aux éventuelles corrections en précisant les paragraphes correspondants, au moment de la soumission du rapport à la plénière en vue de son adoption définitive (comme c'était déjà le cas au sein du Conseil d'administration avant la réforme).

Commissions chargées de la discussion récurrente

- Séance d'ouverture: le lundi après-midi de la première semaine.
- Cinq ou six séances plénières le lundi, le mardi et le mercredi (uniquement le matin, si possible) de la première semaine: discussion générale sur un nombre limité de points.
- Distribution des conclusions provisoires le jeudi de la première semaine, en début d'après-midi.
- Groupe de rédaction: quatre à cinq séances le vendredi et le samedi de la première semaine.
- Distribution du projet de conclusions le lundi matin de la deuxième semaine.
- Réunions de groupe lundi matin de la deuxième semaine.
- Réception des amendements le lundi après-midi de la deuxième semaine de 15 heures à 17 heures.
- La première partie du projet de rapport (consacrée à la discussion générale) est publiée sur le Web le lundi de la deuxième semaine. Les éventuelles corrections seraient reçues en plénière et cette première partie du rapport pourrait être adoptée en plénière le mardi après-midi de la deuxième semaine.
- Examen en plénière des amendements au projet de conclusions le mardi et le mercredi de la deuxième semaine (quatre à cinq séances).
- Le projet de rapport (la première partie amendée et la seconde partie consacrée à la discussion sur les amendements) est publié sur le Web le jeudi soir de la deuxième semaine.
- Adoption du projet de rapport et du projet de conclusions par la plénière de la Conférence le vendredi ou le samedi après-midi de la deuxième semaine.

Il convient de noter qu'il serait toujours possible d'apporter des modifications à la deuxième partie du rapport et que le Président ferait référence aux éventuelles corrections en précisant les paragraphes correspondants, au moment de la soumission du rapport à la plénière en vue de son adoption définitive (comme c'était déjà le cas au sein du Conseil d'administration avant la réforme).

Commissions chargées d'une discussion générale

- Séance d'ouverture: le lundi après-midi de la première semaine.
- Cinq ou six séances plénières le lundi, le mardi et le mercredi (uniquement le matin, si possible) de la première semaine: discussion générale sur un nombre limité de points.

- Distribution des conclusions provisoires le jeudi de la première semaine, en début d'après-midi.
- Groupe de rédaction: quatre à cinq séances le vendredi et le samedi de la première semaine.
- Distribution du projet de conclusions le lundi matin de la deuxième semaine.
- Réunions de groupe le lundi matin de la deuxième semaine.
- Réception des amendements le lundi après-midi de la deuxième semaine, de 15 heures à 17 heures.
- La première partie du projet de rapport (consacrée à la discussion générale) est publiée sur le Web le lundi de la deuxième semaine. Les éventuelles corrections seraient reçues en plénière et cette première partie du rapport pourrait être adoptée en plénière le mardi après-midi de la deuxième semaine.
- Examen en plénière des amendements au projet de conclusions le mardi et le mercredi de la deuxième semaine (quatre ou cinq séances).
- Le projet de rapport (la première partie amendée et la seconde partie consacrée à la discussion sur les amendements) est publié sur le Web le jeudi soir de la deuxième semaine.
- Adoption du projet de rapport et du projet de conclusions par la plénière de la Conférence le vendredi ou le samedi après-midi de la deuxième semaine.

Il convient de noter qu'il serait toujours possible d'apporter des modifications à la deuxième partie du rapport et que le président ferait référence aux éventuelles corrections en précisant les paragraphes correspondants, au moment de la soumission du rapport à la plénière en vue de son adoption définitive (comme c'était déjà le cas au sein du Conseil d'administration avant la réforme).

Commission de l'application des normes

Sous réserve du résultat du suivi des questions liées à la Commission de l'application des normes et de la consultation du groupe de travail tripartite de cette commission, le Bureau examine les options envisageables pour que la commission puisse s'acquitter de son mandat conformément à ses méthodes de travail, compte tenu de la proposition visant à écourter la durée des sessions de la Conférence.